

SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
DU LECTOIROIS****PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL
SÉANCE DU 25 MARS 2025**

L'an 2025, le 25 mars à 18H00, les membres du Comité Syndical dûment convoqués par le Président le 18 mars 2025, se sont réunis au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Philippe BLANCQUART, Président du Syndicat.

Nombre de membres du Comité Syndical en exercice : **19** Présents : **11** Votants : **12**

Etaient présents :

Philippe BLANCQUART, Daniel BOUNET, Marie-Paule SOMMABERE, Karine MANEN, Cyril TASSO, Marie-José GASNIER, Xavier BALLENGHIEN, Marie-Hélène LAGARDERE, Bertrand DATAS, Michel SABATIER, Benoît DUGOUJON.

Etaient absents ou excusés :

Chantal LABAN, Thomas CARAYON, Philippe DE LACVIVIER, Pierre DULONG, Christian BOUCHER, Rémy WILK, Fabienne LARNICOL, Caroline QUINART.

A donné procuration :

Philippe DE LACVIVIER à Philippe BLANCQUART

Secrétaire de Séance : Marie-Paule SOMMABERE

Philippe BLANCQUART, Président, remercie les élus pour leur présence et présente au Comité Syndical la nouvelle gestionnaire administrative et financière du SIDEL qui est mise à disposition du SIAEP depuis sa prise de fonctions le 1^{er} janvier dernier.

Les élus présents souhaitent la bienvenue au nouveau Directeur et à la gestionnaire administrative et financière.

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance et rappelle l'ordre du jour :

- 1. Approbation du Procès-Verbal de la Séance du 28 novembre 2024**
- 2. Programme prévisionnel de travaux 2025**
- 3. Débat d'Orientations Budgétaires – exercice 2025 -**
- 4. Approbation de signature des conventions de servitude élaborées dans le cadre des travaux de renouvellement du réseau Marsolan (Cavet Blanc Tranche 1)**
- 5. Approbation de signature de la convention de servitude élaborée dans le cadre des travaux sur Cimbrède**
- 6. Approbation de signature de la convention de servitude élaborée dans le cadre des travaux sur La Romieu**
- 7. Autorisation de signature des conventions de servitudes de passage futures dans le cadre des travaux à venir**
- 8. Questions diverses**

1- APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2024**DELIBERATION N° 25_03_25_01**

Le Président soumet au vote le Procès-Verbal de la séance du 28 novembre 2024 qui a été transmis aux élus le 18 mars 2025.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Procès-Verbal de la séance du 28 novembre 2024 joint **en annexe**.

2- PROGRAMME PREVISIONNEL D'ETUDES ET DE TRAVAUX 2025**INFORMATIONS ET DEBAT**

Le Président présente le programme d'études et de travaux 2025 détaillé comme suit :

- AAP canalisations MARSOLAN « Cavet Blanc » tranche 1 (coût total prévisionnel des travaux 465 301.57 € HT + 21 869 MO et affectation RAR 2025 de 263 000 €) : Les conduites d'eau sur Marsolan sont en acier et transitent, en cas de fortes demandes, des eaux dites « rouges » contenant du fer dont les usagers se plaignent de plus en plus. Il s'agissait ici de remplacer 4 550 ml de réseau en PEHD diamètre 90 mm + 10 branchements., ce qui engendre un coût de travaux élevé.
Cette opération a démarré en octobre dernier est subventionnée par l'Agence de l'Eau à hauteur de 30%.
La plus grande partie des travaux ont déjà été réalisée.

*Benoît DUGOUJON demande s'il y a eu une baisse du coût des travaux prévu initialement.
Le Directeur explique que la réponse sera apportée à la prochaine réunion de vote du BP*

- Réfection de la toiture et de l'étanchéité du réservoir de Banel semi-enterré à LECTOURE (20 000 €) : il s'agit de prévoir au budget les frais d'études préalables à la définition et au chiffrage des travaux d'étanchéité des deux cuves de stockage semi-enterrées, ainsi que les travaux de réfection de la toiture qui est en très mauvais. Ce bâtiment classé doit, en outre, répondre aux prescriptions de l'ABF, raison pour laquelle des demandes de subventions doivent être sollicitées. Le Président précise que l'ABF a d'ores et déjà demandé que les plaques métalliques recouvrant la partie haute du mur d'enceinte, soient remplacées par du zinc.

*Xavier BALLENGHIEN préconise de se rapprocher des services de la DRAC afin de bénéficier d'une aide spécifique à partir du moment où il s'agit d'un bâtiment classé.
De même, si l'on peut aller chercher d'autres subventions.*

- AAP canalisations MARSOLAN, Cavet Blanc Tranche 2 (3 400 lm à renouveler) pour un montant de 439 348 €
- AAP canalisations POUY-ROQUELAURE (500 lm à renouveler) pour un montant de 86 607 €
- AAP Canalisations SAINT MARTIN DE GOYNE St Gény (500ml à renouveler)

3- DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES - EXERCICE 2025 -**DELIBERATION N° 25_03_25_02**

Philippe BLANCQUART rappelle les obligations règlementaires applicables aux collectivités territoriales de plus de 3 500 habitants fixant les modalités d'organisation du Débat d'Orientations Budgétaires. Ce débat doit faire état des engagements pluriannuels de la collectivité, de son endettement et doit présenter les objectifs en matière d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement.

Il présente ensuite le débat d'orientations budgétaires dont le rapport a été transmis à chaque délégué. Le Président indique que l'endettement du SIAEP s'élève à 2 713 053.10 € en début d'exercice et correspond aux trois emprunts en cours suivants :

- 3 000 000 € consenti pour la construction de l'usine de production ;
- 483 000 € pour financer le programme de travaux 2017 ;
- 658 790 € pour financer le programme de travaux 2019 et notamment l'appel à projet de l'Agence de l'Eau.

Le Président détaille ensuite les dépenses réelles prévisionnelles qui seront inscrites au Budget Primitif 2025.

Le Président poursuit en exposant les besoins de financement des travaux d'investissement définis ci-après :

- Étude et Maîtrise d'œuvre pour la préparation de travaux d'étanchéité et de toiture, sur le réservoir semi-enterré de Banel à Lecture : 20 000 € HT (reste à réaliser 2024)
- Appel à Projets 2022-2025 Marsolan Cavet Blanc (Tranche 1) pour un montant de 263 000 € (reste à réaliser 2024)
- Appel à Projets 2022-2025 Marsolan Cavet Blanc (Tranche 2) pour un montant de 439 347 € (programme 2025)
- Appel à Projets 2022-2025 Pouy-Roquelaure / Caméau pour un montant de 86 606 €
- Appel à Projets 2022-2025 Saint Martin de Goyne / Saint-Gény pour un montant de 85 664 €
- Appel à Projets 2024-2027 (sous réserve de l'octroi de la subvention Agence de l'Eau) LAGARDE / Bousquet (étude) pour un montant de 5 379 €
- Travaux ponctuels ou urgents pour un montant de 70 000 €.

Reprise des subventions d'équipement : 100 810,76 €

Autres opérations d'ordre : 13 839 €

Capital de la dette : 157 880 €

TOTAL de dépenses d'investissement à financer de 1 490 641,76 €

Le Directeur explique qu'il y a des études qu'il faudra réaliser sur 2026 (Révision du schéma directeur et étude PGSSSE obligatoire au 1^{er} avril 2027).

Il est ensuite fait état des recettes réelles prévisionnelles dont le montant total est estimé à environ **842 103.29 €** se répartissant comme suit :

- 195 890.63 € de subventions attendues de l'AEAG ; il s'agit des restes à réaliser de l'exercice antérieur (54 000 € pour l'AAP relatif à la réhabilitation des réservoirs et 141 890.63 € pour les subventions à percevoir en 2025) ;
- 89 744.69 € d'excédent d'investissement reporté
- 142 002.98 € d'auto-financement
- 400 625.99 € d'amortissements des immobilisations.

Afin de pourvoir au besoin de financement de la section d'investissement, il est proposé l'inscription au budget d'une recette d'emprunt long terme pour un montant de 650 000 €. La charge estimée de cet emprunt nouveau pour l'exercice 2025 se porte à 13 000 €.

Xavier BALLENGHIEN, demande quelle est la capacité à emprunter du syndicat.

Le Président répond qu'elle est de 650 000 €, et qu'il nous est impossible de réaliser toutes les obligations qui nous incombent sans emprunt.

Xavier BALLENGHIEN, se demande s'il ne serait pas plus judicieux de faire un emprunt moins important cette année et qu'en faire éventuellement un autre l'année prochaine en espérant que les taux d'intérêts seront moindres.

Le Président propose donc de réduire l'emprunt de la moitié au vote du budget qui est prévu le 15 avril prochain.

Le montant total des dépenses prévisionnelles de fonctionnement s'élève à 852 316 € et le montant total des recettes prévisionnelles de fonctionnement s'élève à 852 316 € (hors excédent reporté de fonctionnement).

Les recettes de fonctionnement du SIAEP reposent sur la surtaxe versée par le délégataire pour financer le syndicat.

Il est précisé que le montant de la recette prévisionnelle de la redevance a été estimé en tenant compte des variations sensibles constatées sur les 3 dernières années. Une décision modificative pourra être présentée en cours d'année permettant, le cas échéant, de dégager des crédits supplémentaires pour réaliser de nouveaux travaux.

Après en avoir débattu, le Comité Syndical, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2025.

4- APPROBATION DE SIGNATURE DES CONVENTIONS DE SERVITUDE ELABOREES DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DU RESEAU MARSOLAN (CAVET BLANC TRANCHE 1)

DELIBERATION N° 25_03_25_03

Philippe BLANCQUART explique aux membres du Comité que dans le cadre renouvellement de réseau sur Marsolan (Cavet Blanc), 3 conventions de servitude ont pu être établies afin d'obtenir l'autorisation de poser la conduite en terrain privé, sur la commune de Marsolan.

Les parcelles des propriétaires concernés sont les suivantes :

- OA 1909/ 1017 /1020 & 1023
- OA 472 & 861
- OA 465 & 466

Le Président demande aux membres présents de l'autoriser à signer ces conventions.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les projets de convention de servitude de passage à conclure avec les propriétaires énumérés ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Président à signer les conventions jointes en annexe.

5. APPROBATION DE SIGNATURE DES CONVENTIONS DE SERVITUDE ELABOREES DANS LE CADRE DES TRAVAUX SUR GIMBREDE

DELIBERATION N° 25_03_25_04

Philippe BLANCQUART explique aux membres du Comité que dans le cadre renouvellement de réseau sur Gimbrède, une convention de servitude a pu être établie afin d'obtenir l'autorisation de poser la conduite en terrain privé.

Les parcelles du propriétaire concerné sont les suivantes :

- AK 25
- AK 80

Le Président demande aux membres présents de l'autoriser à signer cette convention.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de convention de servitude de passage à conclure avec le propriétaire énuméré ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Président à signer la convention jointe en annexe.

6- APPROBATION DE SIGNATURE DES CONVENTIONS DE SERVITUDE ELABOREES DANS LE CADRE DES TRAVAUX SUR LA ROMIEU

DELIBERATION N° 25_03_25_05

Philippe BLANCQUART explique aux membres du Comité que dans le cadre des travaux sur La Romieu, une convention de servitude a pu être établie afin d'obtenir l'autorisation de poser la conduite en terrain privé.

La parcelle du propriétaire concerné est la suivante :

- AB 70 – 24 Boulevard Betous

Le Président demande aux membres présents de l'autoriser à signer cette convention.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de convention de servitude de passage à conclure avec le propriétaire énuméré ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Président à signer la convention jointe en annexe.

7- AUTORISATION DE SIGNATURE DES CONVENTIONS DE SERVITUDE FUTURES ELABOREES DANS LE CADRE DES TRAVAUX A VENIR

DELIBERATION N° 25_03_25_06

Philippe BLANCQUART explique aux membres du Comité que dans le cadre des différents travaux à venir du SIAEP, des conventions de servitude pourraient être établies afin d'obtenir l'autorisation de réaliser des travaux (pose de canalisation, de conduite, de compteur...) en terrain privé.

Un modèle de convention type est joint en annexe.

Le Président demande aux membres présents d'approuver ce modèle de convention et de l'autoriser à signer les conventions à venir.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de convention de servitude de passage à conclure avec le propriétaire jointe **en annexe** ;
- **AUTORISE** le Président à signer les conventions à venir avec les propriétaires.

8- QUESTIONS DIVERSES

INFORMATIONS ET DEBAT

Monsieur le Directeur expose les éléments présentés à la réunion trimestrielle avec la SAUR du 20 mars 2025 joint en **annexe** du PV.

Il donne une bonne nouvelle en expliquant qu'il y a eu une amélioration de plus de 11% des indicateurs de performance réseau (débit de nuit / VMD) depuis la mise en place, ce qui s'explique par le fait que le délégataire a mis du personnel supplémentaire dédié à la recherche de fuites.

Des outils cartographiques ont été mise en place notamment pour la recherche de fuite mais également la gestion des pressions.

Il a donc été identifié des pressions trop importantes (plus de 10 bars) sur certains secteurs comme Gimbrède et Pouy Roquelaure où il conviendrait de poser des réducteurs de pression afin de moins solliciter les infrastructures réseau et ainsi de prolonger leur durée de vie à coût moindre.

Une campagne de renouvellement de compteurs a été menée en 2024 (675 compteurs changés) et sur 2025 (61 compteurs changés et 140 prévus). Ce qui est conforme aux engagements du contrat du délégataire, tant en calendrier qu'en quantité.

Xavier BALLENGHIEN, évoque la problématique de certains compteurs qui sur-comptent.

Le Président explique que justement cette campagne est faite pour améliorer la performance de comptage, et de renouveler un maximum les plus anciens compteurs.

Le remplacement de compteurs est aussi effectué lorsque ceux-ci sont défectueux.

Il est fait état des membranes existantes de la station Repassac de Lecture et des 3 solutions de propositions de renouvellement dont celle qui a été retenue qui est la solution 2 de changement type module estimée à 260 k€.

Une présentation du PGSSE : Plan de Gestion de la Sécurité sanitaire de l'Eau et des obligations réglementaires, a été également faite en réunion.

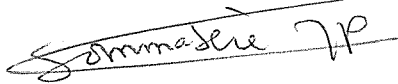
Le Président explique que des mesures de sécurité des réservoirs seront à mettre en œuvre.

Un programme d'échantillonnage pluriannuel sur 10 ans de Chlorure de Vinyle Monomère (CVM) est en cours. La campagne 2025 se déroulera sur la commune de Saint-Avit-Frandat, contact sera pris avec la commune pour information préalable en présence de la SAUR.

Guillaume GUIDON explique également qu'il existe de nouvelles techniques de broyage des canalisations pour éviter l'eau rouge, qui sont des nouvelles solutions de rénovation des canalisations.

Aucune question supplémentaire n'étant posée, la séance est levée à 19H50.

**La Secrétaire de séance,
Marie-Paule SOMMABERE**



**Le Président du SIAEP
Philippe BLANCQUART**

